



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

PROGRAMME D'ETUDE DICTION FRANÇAISE

Texte coordonné

Avril 2010

La Commission nationale des programmes :

au 6 mars 2014

Président :

M. Marc Jacoby

Commissaire à l'enseignement musical :

M. Pol Schmoetten

Membres effectifs :

Mme Colette Flesch
M. Marc Juncker
M. Marc Meyers
M. Paul Scholer
M. Adrien Théato
M. Marc Treinen

Membres suppléants :

M. Serge Bausch
Mme Mireille Colbach-Cruchten
M. Steve Humbert
M. Gilles Lacour
M. Paul Origer
M. Blaise Stelandre
M. Jean-Claude Thilges

Le groupe de travail « Parole » :

Président :

M. Marc Jacoby

Membres :

Mme Valérie Bodson
Mme Michèle Clees
Mme Nora Koenig
Mme Susanne Lechler
Mme Carole Lorang

Table des matières

Division inférieure 1 ^{er} cycle.....	p. 3
Division inférieure 2 ^{ème} cycle - 1 ^{ère} mention.....	p. 8
Division moyenne.....	p. 13
Division moyenne spécialisée 1 ^{er} Prix.....	p. 18
Division supérieure.....	p. 23



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

DICTION FRANÇAISE

Division inférieure
1^{er} cycle

Texte coordonné

Avril 2010

Objectifs de la diction
Conditions d'admission
Compétences souhaitées
Programme d'examen

1. OBJECTIFS DE LA DICTION

L'objectif de la diction, en mettant à contribution des techniques spécifiques, est de développer, de corriger et de maintenir à un niveau élevé les capacités d'élocution et de prise de parole chez des personnes qui en ont besoin dans leurs activités (professionnelles).

La définition de l'objectif varie selon le groupe ciblé (comédiens, enseignants, politiciens, managers, juristes, journalistes, animateurs ainsi que de toute personne qui s'intéresse au cours de diction pour un motif soit personnel soit professionnel).

1.1 Les domaines d'application

a) L'élocution

- a. développement des techniques respiratoires, de la pose de voix et de l'articulation, aux fins d'adaptation aux différentes circonstances et conditions acoustiques
- b. développement et contrôle de l'expressivité, et son adaptation à une situation donnée, tant lors d'une lecture de texte que lors d'une prise de parole libre

b) Par la pratique de l'art oratoire, le sujet développe et approfondit

- a. la capacité de dire des textes littéraires de tous styles (épique, lyrique et dramatique), dans le respect du phrasé, du sens et de la situation
- b. l'interprétation artistique (et personnelle) de textes, en fonction des spécificités d'un lieu et avec les ressources du jeu dramatique

c) La thérapie vocale *

- d) La connaissance de la **rhétorique*** permet de développer et d'approfondir l'art de la conversation et de l'éloquence, ainsi que la capacité d'écouter, de comprendre et de critiquer, selon les critères spécifiques dans un cadre privé, professionnel ou social donné

*Les points c) et d) ne sont pas enseignés dans les conservatoires et écoles de musique luxembourgeois ou alors seulement d'une manière restreinte.

1.2. Les objectifs de l'enseignement de la diction

Education des organes de la phonation

- respiration et pose de voix (respiration costale-diaphragmatique, pose de voix dans le masque et utilisation des registres vocaux et résonateurs naturels)
- travail sur le phrasé standard (vocalisation, articulation)
- les éléments rythmiques et mélodiques de la phrase (le groupe rythmique, le groupe vocal ou phonique, les arrêts, l'accent rythmique, l'accent d'insistance, le groupe respiratoire, l'intonation, le mouvement musical de la phrase déclamative, incise, interrogative, exclamative, le correspondance des idées et des rythmes)
- développement des moyens de l'expression orale, en fonction du sens (attaque expressive, hauteur, relief et couleur, mouvement général)

Communication oratoire et éloquence

- développement des procédés de l'éloquence (en fonction des textes, des styles et de l'auditoire)
- interprétation artistique de textes de différents genres, époques et styles
- élaboration et présentation de textes d'éloquence oratoire

2. CONDITIONS D'ADMISSION

2.1. Conditions:

- Absence de déficience vocale ou articuloire
- Facultés auditives adéquates
- Prononciation claire et distincte
- Expressivité évolutive
- Intérêt pour la littérature
- Maîtrise de la langue

2.2. Exigences:

- âge min. : 15 ans / exceptionnellement : 14 ans
- test d'admission (ayant pour but de déterminer les performances vocales, les facilités d'élocution ainsi que les capacités d'expression artistique)

3. COMPETENCES SOUHAITEES

- Bases de la respiration et de la phonation
- Concentration sur la cénesthésie corporelle et sur les processus de la phonation
- Prononciation correcte des voyelles et des consonnes
- Accentuation correcte des mots et des phrases
- Bases de la compréhension et capacité de structurer des textes (groupes rythmiques et plans de hauteur)
- Utilisation maîtrisée des organes de la phonation
- Conditions d'une écoute optimale
- Moyens de l'interprétation artistique
- Adaptation de la prise de parole aux éléments concrets de situations données
- Diction nuancée de textes connus ou en lecture à vue
- Moyens corporels de l'expression, registres de la voix

4. PROGRAMME D'EXAMEN en fin de cycle

Session 1

- Au moins 2 textes de style et de caractère différents ; durée totale : 4 à 6 minutes.
- Le programme est à présenter par cœur.

Session 2

- Programme d'une durée totale de 6 à 10 minutes.
- Au moins 3 textes dont :
 - 1 prose
 - 1 poème
 - 1 texte au choix
- Le programme est à présenter par cœur.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

DICTION FRANÇAISE

Division inférieure
2^e cycle
1^{ère} mention

Texte coordonné

Avril 2010

Objectifs de la diction
Conditions d'admission
Compétences souhaitées
Programme d'examen

1. OBJECTIFS DE LA DICTION

L'objectif de la diction, en mettant à contribution des techniques spécifiques, est de développer, de corriger et de maintenir à un niveau élevé les capacités d'élocution et de prise de parole chez des personnes qui en ont besoin dans leurs activités (professionnelles).

La définition de l'objectif varie selon le groupe ciblé (comédiens, enseignants, politiciens, managers, juristes, journalistes, animateurs ainsi que de toute personne qui s'intéresse au cours de diction pour un motif soit personnel soit professionnel).

1.1 Les domaines d'application

a) L'élocution

- a. développement des techniques respiratoires, de la pose de voix et de l'articulation, aux fins d'adaptation aux différentes circonstances et conditions acoustiques
- b. développement et contrôle de l'expressivité, et son adaptation à une situation donnée, tant lors d'une lecture de texte que lors d'une prise de parole libre

b) Par la pratique de l'art oratoire, le sujet développe et approfondit

- a. la capacité de dire des textes littéraires de tous styles (épique, lyrique et dramatique), dans le respect du phrasé, du sens et de la situation
- b. l'interprétation artistique (et personnelle) de textes, en fonction des spécificités d'un lieu et avec les ressources du jeu dramatique

c) La thérapie vocale *

- d) La connaissance de la **rhétorique*** permet de développer et d'approfondir l'art de la conversation et de l'éloquence, ainsi que la capacité d'écouter, de comprendre et de critiquer, selon les critères spécifiques dans un cadre privé, professionnel ou social donné

*Les points c) et d) ne sont pas enseignés dans les conservatoires et écoles de musique luxembourgeois ou alors seulement d'une manière restreinte.

1.2. Les objectifs de l'enseignement de la diction

Education des organes de la phonation

- respiration et pose de voix (respiration costale-diaphragmatique, pose de voix dans le masque et utilisation des registres vocaux et résonateurs naturels)
- travail sur le phrasé standard (vocalisation, articulation)
- les éléments rythmiques et mélodiques de la phrase (le groupe rythmique, le groupe vocal ou phonique, les arrêts, l'accent rythmique, l'accent d'insistance, le groupe respiratoire, l'intonation, le mouvement musical de la phrase déclamative, incise, interrogative, exclamative, le correspondance des idées et des rythmes)
- développement des moyens de l'expression orale, en fonction du sens (attaque expressive, hauteur, relief et couleur, mouvement général)

Communication oratoire et éloquence

- développement des procédés de l'éloquence (en fonction des textes, des styles et de l'auditoire)
- interprétation artistique de textes de différents genres, époques et styles
- élaboration et présentation de textes d'éloquence oratoire

2. CONDITIONS D'ADMISSION

2.1. Conditions:

- Absence de déficience vocale ou articulaire de la voix
- Facultés auditives adéquates
- Prononciation claire et distincte
- Expressivité évolutive
- Intérêt pour la littérature

2.2. Exigences:

- âge min. : 15 ans / exceptionnellement : 14 ans
- test d'admission (ayant pour but de déterminer les performances vocales, les facilités d'élocution ainsi que les capacités d'expression artistique)

3. COMPETENCES SOUHAITEES

- Approfondissement des compétences acquises dans le premier cycle
- Mise au point d'une élocution débarrassée des accents locaux, conforme aux standards élevés
- Décryptage d'un texte et mise en évidence de la pensée par la voix et l'élocution
- Travail sur les différents registres
- Mise en évidence du médium et du registre privilégié
- Evaluation de la sincérité de l'expression
- Interprétation artistique de textes de nature différente
- Travail personnel et autonome sur un texte

4. PROGRAMME D'EXAMEN en fin de cycle

Session 1 :

- Au moins 2 textes de nature différente (prose, fable ou poème), durée totale : 6 à 8 minutes.
- Le programme est à présenter par cœur
- Lecture préparée : le jury fait lire un extrait (d'une durée de 2 à 3 minutes) choisi dans un texte en prose (long d'une vingtaine de pages), qui aura été remis à l'élève par la direction de l'établissement 2 semaines avant le concours

Session 2 :

- Programme d'une durée totale de 10 à 12 minutes.
- Mise en évidence du travail personnel de l'élève, développé sur sa propre initiative: le travail portera sur un poème imposé, qui lui aura été remis 6 semaines avant l'examen.
- Interprétation de textes au choix des candidats (comprenant obligatoirement au moins un poème - par cœur - et un texte en prose - qui pourra être lu).



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

DICTION FRANÇAISE

Division moyenne

Texte coordonné

Avril 2010

**Objectifs de la diction
Conditions d'admission
Compétences souhaitées
Programme d'examen**

1. OBJECTIFS DE LA DICTION

L'objectif de la diction, en mettant à contribution des techniques spécifiques, est de développer, de corriger et de maintenir à un niveau élevé les capacités d'élocution et de prise de parole chez des personnes qui en ont besoin dans leurs activités (professionnelles).

La définition de l'objectif varie selon le groupe ciblé (comédiens, enseignants, politiciens, managers, juristes, journalistes, animateurs ainsi que de toute personne qui s'intéresse au cours de diction pour un motif soit personnel soit professionnel).

1.1 Les domaines d'application

a) L'élocution

- a. développement des techniques respiratoires, de la pose de voix et de l'articulation, aux fins d'adaptation aux différentes circonstances et conditions acoustiques
- b. développement et contrôle de l'expressivité, et son adaptation à une situation donnée, tant lors d'une lecture de texte que lors d'une prise de parole libre

b) Par la pratique de l'art oratoire, le sujet développe et approfondit

- a. la capacité de dire des textes littéraires de tous styles (épique, lyrique et dramatique), dans le respect du phrasé, du sens et de la situation
- b. l'interprétation artistique (et personnelle) de textes, en fonction des spécificités d'un lieu et avec les ressources du jeu dramatique

c) La thérapie vocale *

- d) La connaissance de la **rhétorique*** permet de développer et d'approfondir l'art de la conversation et de l'éloquence, ainsi que la capacité d'écouter, de comprendre et de critiquer, selon les critères spécifiques dans un cadre privé, professionnel ou social donné

*Les points c) et d) ne sont pas enseignés dans les conservatoires et écoles de musique luxembourgeois ou alors seulement d'une manière restreinte.

1.2. Les objectifs de l'enseignement de la diction

Education des organes de la phonation

- respiration et pose de voix (respiration costale-diaphragmatique, pose de voix dans le masque et utilisation des registres vocaux et résonateurs naturels)
- travail sur le phrasé standard (vocalisation, articulation)
- les éléments rythmiques et mélodiques de la phrase (le groupe rythmique, le groupe vocal ou phonique, les arrêts, l'accent rythmique, l'accent d'insistance, le groupe respiratoire, l'intonation, le mouvement musical de la phrase déclamative, incise, interrogative, exclamative, le correspondance des idées et des rythmes)
- développement des moyens de l'expression orale, en fonction du sens (attaque expressive, hauteur, relief et couleur, mouvement général)

Communication oratoire et éloquence

- développement des procédés de l'éloquence (en fonction des textes, des styles et de l'auditoire)
- interprétation artistique de textes de différents genres, époques et styles
- élaboration et présentation de textes d'éloquence oratoire

2. CONDITIONS D'ADMISSION

2.1. Conditions:

- Absence de déficience vocale ou articuloire de la voix
- Facultés auditives adéquates
- Prononciation claire et distincte
- Expressivité évolutive
- Intérêt pour la littérature

2.2. Exigences:

- âge min. : 15 ans / exceptionnellement : 14 ans
- test d'admission (ayant pour but de déterminer les performances vocales, les facilités d'élocution ainsi que les capacités d'expression artistique)

3. COMPETENCES SOUHAITEES

- Approfondissement des compétences acquises au cours du 2^{ème} cycle
- Qualités techniques et d'interprétation conformes au niveau de formation témoignant d'une expérience personnelle avec le corpus textuel de différentes époques littéraires
- Cohérence et précision de l'interprétation adaptées à la spécificité d'un texte (en fonction du contenu, du style et de la situation)
- Maîtrise vocale, assurance, expressivité et capacité de communication
- Présentation de textes librement choisis, sur la base d'un travail individuel

4. PROGRAMME D'EXAMEN en fin de cycle

Session 1 :

- Au moins 4 textes de nature différente (prose, fable, poème), durée : 10 à 15 minutes.
- Le programme est à présenter par cœur, mais la prose peut être lue.
- Lecture à vue d'un texte (primavista).

Session 2 :

- Programme d'une durée totale de 15 à 20 minutes.
- Au moins 5 textes de nature différente (prose, fable, poème).
- Le programme est à présenter par cœur, mais la prose peut être lue.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

DICTION FRANÇAISE

Division moyenne spécialisée
1^{er} Prix

Texte coordonné

Avril 2010

Objectifs de la diction
Conditions d'admission
Compétences souhaitées
Programme d'examen

1. OBJECTIFS DE LA DICTION

L'objectif de la diction, en mettant à contribution des techniques spécifiques, est de développer, de corriger et de maintenir à un niveau élevé les capacités d'élocution et de prise de parole chez des personnes qui en ont besoin dans leurs activités (professionnelles).

La définition de l'objectif varie selon le groupe ciblé (comédiens, enseignants, politiciens, managers, juristes, journalistes, animateurs ainsi que de toute personne qui s'intéresse au cours de diction pour un motif soit personnel soit professionnel).

1.1 Les domaines d'application

a) L'élocution

- a. développement des techniques respiratoires, de la pose de voix et de l'articulation, aux fins d'adaptation aux différentes circonstances et conditions acoustiques
- b. développement et contrôle de l'expressivité, et son adaptation à une situation donnée, tant lors d'une lecture de texte que lors d'une prise de parole libre

b) Par la pratique de l'art oratoire, le sujet développe et approfondit

- a. la capacité de dire des textes littéraires de tous styles (épique, lyrique et dramatique), dans le respect du phrasé, du sens et de la situation
- b. l'interprétation artistique (et personnelle) de textes, en fonction des spécificités d'un lieu et avec les ressources du jeu dramatique

c) La thérapie vocale *

- d) La connaissance de la **rhétorique*** permet de développer et d'approfondir l'art de la conversation et de l'éloquence, ainsi que la capacité d'écouter, de comprendre et de critiquer, selon les critères spécifiques dans un cadre privé, professionnel ou social donné

*Les points c) et d) ne sont pas enseignés dans les conservatoires et écoles de musique luxembourgeois ou alors seulement d'une manière restreinte.

1.2. Les objectifs de l'enseignement de la diction

Education des organes de la phonation

- respiration et pose de voix (respiration costale-diaphragmatique, pose de voix dans le masque et utilisation des registres vocaux et résonateurs naturels)
- travail sur le phrasé standard (vocalisation, articulation)
- les éléments rythmiques et mélodiques de la phrase (le groupe rythmique, le groupe vocal ou phonique, les arrêts, l'accent rythmique, l'accent d'insistance, le groupe respiratoire, l'intonation, le mouvement musical de la phrase déclamative, incise, interrogative, exclamative, le correspondance des idées et des rythmes)
- développement des moyens de l'expression orale, en fonction du sens (attaque expressive, hauteur, relief et couleur, mouvement général)

Communication oratoire et éloquence

- développement des procédés de l'éloquence (en fonction des textes, des styles et de l'auditoire)
- interprétation artistique de textes de différents genres, époques et styles
- élaboration et présentation de textes d'éloquence oratoire

2. CONDITIONS D'ADMISSION

2.1. Conditions:

- Absence de déficience vocale ou articulatoire de la voix
- Facultés auditives adéquates
- Prononciation claire et distincte
- Expressivité évolutive
- Intérêt pour la littérature

2.2. Exigences:

- âge min. : 15 ans / exceptionnellement : 14 ans
- test d'admission (ayant pour but de déterminer les performances vocales, les facilités d'élocution ainsi que les capacités d'expression artistique)
- pour certains élèves la division moyenne spécialisée est une étape vers les études supérieures et la professionnalisation ; il se distingue par l'intensité des horaires d'études et par sa vocation à préparer à l'enseignement supérieur. L'accès à la division moyenne spécialisée est réservé aux élèves dont la compétence dans la dominante a été vérifiée
- l'objectif du cycle spécialisé porte sur les mêmes contenus que la division moyenne, mais avec une exigence qualitative et quantitative correspondant aux perspectives de l'enseignement supérieur, en particulier la connaissance d'un large répertoire, individuel et collectif

3. COMPETENCES SOUHAITEES

- Approfondissement des compétences acquises au cours du 2^{ème} cycle
- Qualités techniques et d'interprétation conformes au niveau de formation témoignant d'une expérience personnelle avec le corpus textuel de différentes époques littéraires
- Cohérence et précision de l'interprétation adaptées à la spécificité d'un texte (en fonction du contenu, du style et de la situation)
- Maîtrise vocale, assurance, expressivité et capacité de communication dans un contexte d'une prise de parole en public
- Présentation de textes librement choisis, sur la base d'un travail individuel, avec la justification des options personnelles de l'interprétation

4. PROGRAMME D'EXAMEN de fin de cycle

Session 1 :

- Au moins 4 textes de nature différente (prose, fable, poème), durée : 15 à 20 minutes ; l'étudiant doit choisir et travailler soi-même 1 texte.
- Le programme est à présenter par cœur, mais la prose peut être lue.
- Lecture à vue d'un texte (primavista).

Session 2 :

- Programme d'une durée totale de 25 à 35 minutes.
- Au moins 6 textes de nature différente (prose, fable, poème) ; l'étudiant doit choisir et travailler soi-même 1 texte.
- Le programme est à présenter par cœur, mais la prose peut être lue.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical

DICTION FRANÇAISE

Division supérieure

Avril 2010

Objectifs de la diction
Conditions d'admission
Compétences souhaitées
Programme d'examen

1. OBJECTIFS DE LA DICTION

L'objectif de la diction, en mettant à contribution des techniques spécifiques, est de développer, de corriger et de maintenir à un niveau élevé les capacités d'élocution et de prise de parole chez des personnes qui en ont besoin dans leurs activités (professionnelles).

La définition de l'objectif varie selon le groupe ciblé (comédiens, enseignants, politiciens, managers, juristes, journalistes, animateurs ainsi que de toute personne qui s'intéresse au cours de diction pour un motif soit personnel soit professionnel).

1.1 Les domaines d'application

a) L'élocution

- a. développement des techniques respiratoires, de la pose de voix et de l'articulation, aux fins d'adaptation aux différentes circonstances et conditions acoustiques
- b. développement et contrôle de l'expressivité, et son adaptation à une situation donnée, tant lors d'une lecture de texte que lors d'une prise de parole libre

b) Par la pratique de l'art oratoire, le sujet développe et approfondit

- a. la capacité de dire des textes littéraires de tous styles (épique, lyrique et dramatique), dans le respect du phrasé, du sens et de la situation
- b. l'interprétation artistique (et personnelle) de textes, en fonction des spécificités d'un lieu et avec les ressources du jeu dramatique

c) La thérapie vocale *

- d) La connaissance de la **rhétorique*** permet de développer et d'approfondir l'art de la conversation et de l'éloquence, ainsi que la capacité d'écouter, de comprendre et de critiquer, selon les critères spécifiques dans un cadre privé, professionnel ou social donné

*Les points c) et d) ne sont pas enseignés dans les conservatoires et écoles de musique luxembourgeois ou alors seulement d'une manière restreinte.

1.2. Les objectifs de l'enseignement de la diction

Education des organes de la phonation

- respiration et pose de voix (respiration costale-diaphragmatique, pose de voix dans le masque et utilisation des registres vocaux et résonateurs naturels)
- travail sur le phrasé standard (vocalisation, articulation)
- les éléments rythmiques et mélodiques de la phrase (le groupe rythmique, le groupe vocal ou phonique, les arrêts, l'accent rythmique, l'accent d'insistance, le groupe respiratoire, l'intonation, le mouvement musical de la phrase déclamative, incise, interrogative, exclamative, le correspondance des idées et des rythmes)
- développement des moyens de l'expression orale, en fonction du sens (attaque expressive, hauteur, relief et couleur, mouvement général)

Communication oratoire et éloquence

- développement des procédés de l'éloquence (en fonction des textes, des styles et de l'auditoire)
- interprétation artistique de textes de différents genres, époques et styles
- élaboration et présentation de textes d'éloquence oratoire

2. CONDITIONS D'ADMISSION

2.1. Conditions:

- diplôme du 1^{er} Prix ou examen d'entrée spécifique

2.2. Exigences:

- le cycle 4 (division supérieure) est préparatoire à une formation universitaire. Il se caractérise par une matière plus vaste, un horaire plus chargé et une finalité professionnelle.
- le « diplôme supérieur » est reconnu au niveau national comme une première année d'études supérieures. Les examens pour le diplôme supérieur sont organisés par le Commissariat à l'enseignement musical, en collaboration avec les conservatoires et ont lieu dans le cadre d'un conservatoire.

3. COMPETENCES SOUHAITEES

- Le cycle 4 supérieur est préparatoire à une formation universitaire. Il se caractérise par une matière plus vaste, un horaire plus chargé et une finalité professionnelle.
- Approfondissement des compétences acquises au 3^{ème} cycle.
- Art de dire des textes de différentes époques littéraires.
- Qualité et intensité de l'approche personnelle des textes de haut niveau.
- Adéquation et précision du choix de l'interprétation en fonction de la spécificité du texte (contenu, forme et situation).
- Justification des critères de l'interprétation personnelle.
- Maîtrise de la voix et de l'articulation dans les lieux publics. (Participation à des productions dramatiques).
- Interprétation artistique de textes, à partir d'un choix personnel, en fonction des spécificités d'un lieu et avec les ressources du jeu dramatique.
- Analyse et comparaison des différentes possibilités d'interprétation d'un texte.
- Approche des éléments historiques et culturels spécifiques à une forme textuelle.

4. PROGRAMME D'EXAMEN de fin de cycle

Les textes du programme d'examen doivent être choisis et interprétés en concordance avec un concept artistique cohérent.

Session 1 (examen d'admission au diplôme):

- Au moins 6 textes de style, de caractère et d'époques différents (prose, fable, poème) ; durée : 15 à 25 minutes.
- Le programme est à présenter par cœur, la prose peut être lue.

Session 2 (examen supérieur):

- Programme d'une durée totale de 25 à 35 minutes.
- Textes de nature, de caractère et d'époques différents.
- Le programme est à présenter par cœur, la prose peut être lue.